



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière technique

Question écrite n° 121157

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur les inquiétudes de l'association des ingénieurs territoriaux de France concernant la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 11 limitant la compétence de recrutement du CNFPT aux seuls ingénieurs en chef tandis que tous les autres ingénieurs relèveraient de la compétence des centres de gestion dans le cadre d'un recrutement local. Cette disposition risque de limiter à la fois la mobilité territoriale de la fonction publique territoriale et l'indépendance de l'expertise technique. Les associations craignent également la perte de compétences auprès des élus locaux. C'est pourquoi elle le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121157

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3072